



## Refus de délivrer le diplôme obtenu

-----  
Par atiki

bonjour

mon fils s'est inscrit à une formation il y a un an

sur les prospectus de l'école ainsi que dans le mail reçu

avant l'inscription il était précisé que l'école était

habilitée à recevoir les bourses étudiantes

cette école dispensait une formation en France pour une école anglaise c'est pour cette raison que beaucoup se sont inscrits car il est évident que compte tenu du montant sans aide il était difficile voire impossible de financer

il se trouve qu'en fait les élèves n'ont pas touchés leurs

bourses sous prétexte que c'était pour une école anglaise même si dispensé en France et n'ont pas réglé le montant de cette formation qui s'élevait à près de 4000 ?

des démarches ont été entamées dès le début de l'année scolaire pour faire valoir ce droit à la bourse l'école commence seulement à ce qu'il semble,

à toucher le montant des bourses mais pas pour tout le monde

et mon fils fait partie de ceux là apparemment les dossiers traînent

il est actuellement en formation en alternance, et la société qui l'emploie lui réclame une attestation ou le diplôme obtenu qui prouve son bac+3

l'école refuse de le lui fournir

A t elle le droit de le faire ?

merci